

Conclusions de la COMMISSION BULOT Manche Ouest

22 Novembre 2019 - Granville

Etaient présents

Membres de la commission :

OC Roland QUARANTE
GR Didier LEGUELINEL
GR David ALEXANDRE
CA Patrick BERTOT
CA Laurent BLONDEL
CA Sébastien BLONDEL
CA Jacky DUVAL
CA Laurent DUVAL
DI Pascal GROULT
GR Vincent GUY
GR Olivier HEDOUIN
OC Manuel JUAN
OC Nathalie LECOILLARD
GR Johan LEGUELINEL
CA Adrien TEXIER
OC SAM David

Autres participants

Lucile AUMONT CRPM N
Adeline DENIZOT HAM CCI
JBaptiste FUCHS NFM
Véronique LEGRAND CRPM N

Excusés :

ML COCHARD Ifremer
L. HEGRON MACE SMEL
J. LEGLINEL

Absents : OC M. DELACOUR OC S.MARAIS GR C.ORANGE



Ordre du jour :

1. Attribution des licences BULOT Manche Ouest 2020
2. Calendrier de pêche de déc 2019, reprise de janvier 2020,
3. Information des Groupes de travail et projets
4. Dates des réunions
5. Questions diverses

1. Retour sur les travaux des GT Coquillages

Un groupe de travail coquillages s'est tenu le 22 mai 2019 à Granville pour échanger sur les mesures de gestion prioritaires à mettre en place en cas de baisse de rendement.

- Marquage possible des filières pour encadrer et limiter le nombre de casiers
- Nombre de jours de mer à diminuer par la prolongation de la fermeture hivernale par ex
- Prévoir une diminution du quota en été
- Poursuivre la baisse du nombre de licences
- Taille de 45 mm à ne pas changer sauf si l'augmentation de la taille se fait à l'échelle européenne.

Ces propositions et d'autres éventuelles seront discutées à la réunion de janvier.

Le projet COGECO en partenariat avec le SMEL et le CDP35 sur les 2 espèces phares de la Baie de Granville (CSJ et Bulot), prévoit de mettre en place des méthodes de suivis de ressource communes en vue de propositions de mesures de gestion commune en Baie de Granville. Un stage sur

l'opportunité du marquage et l'amélioration de l'autoéchantillonnage est envisagé, de même un stage est prévu pour effectuer un bilan sur les semis de CSJ.

Les pêcheurs de Granville présents en profitent pour signaler les problèmes rencontrés avec les malouins aux Sauvages : pêche durant la fermeture de janvier, usage d'un tamis de moins de 22 mm, nombre de casiers trop importants... tous les ingrédients pour dénoncer les accords St Malo/ Normandie, notamment l'existence de la zone tampon qui jouxte la limite NO/BR par le nord.

Appâts : le SMEL propose un stage concernant les appâts avec 2 axes : l'état des pratiques en cours et les différentes techniques de fabrication d'appâts.

2. Attribution des licences BULOT Manche Ouest 2020

- **Règles d'attribution des licences BULOT**

Critères d'attribution : les demandes de renouvellement en premier puis les nouvelles demandes avec des critères d'éligibilité (-12 m, pêche aux casiers) et de classement. Le nombre de licences non renouvelées conditionnent le nombre de places disponibles pour les nouvelles demandes.

- **Demandes de Renouvellements des licences : 65 demandes**

Les projets antérieurs : Laurent DUVAL a obtenu la licence bulot il y a 2 ans au titre de la 1^o installation. L'achat d'un navire de St Malo n'a pu aboutir, mais il poursuit ses démarches pour pouvoir s'installer au plus vite.

2 licences ne sont pas renouvelées : JP KDUAL et Gh. LEFEUVRE

- **Le contingent de licences Bulot MW**

Le plan de réduction du contingent entamé depuis 2008 prévoit 2 licences réattribuables sur 3 rendues disponibles. Pour 2019, le contingent de licences était de 67. La première licence rendue disponible sera attribuée à un projet en diversification, la 2^o supprimée pour baisse de l'effort de pêche. **Le contingent de 2020 passera à 66.**

- **Examen des nouvelles demandes de licences BULOT : 34 Nouvelles demandes** dont : 12 demandes en 1^{ère} installation, 16 demandes en diversification, 6 autres demandes.

Le nouveau titulaire de la licence BULOT Manche Ouest au titre de la diversification est : **Jérôme LEFEUVRE - 36 ans PIROU (Yves Guy)**, qui demande la licence depuis 2008.

La 2^o licence est supprimée et la prochaine licence disponible pour 2021 sera attribuée un projet en 1^o installation.

- **Refus de licences bulot (ordre alphabétique) :**

ANDREANI Olivier, CARDIN Maxime, CHRISTY Aurélien, DELALONDE Thomas, DURAND Dauphin, GUENON Baptiste, GUENON Grégory, GUENON Jeremy, HARDEL Florent, LAFFAITEUR Emilien, LECARDONNEL Yoan, LCONTE Pierrick, LECOURTOIS Alexandre, LEGUELINEL Johann, LEMASSON Brice, LEPROVOST Arnaud, LEVEE Guillaume, MAHE Patrice, MARIE Jérôme, MARAIS Théo, MARTIN Thomas, MOUCHEL Damien, MUZARD Hugo, NAVET David, ORANGE Alexis, REGNAULT Baptiste, ST LO David, THEVENIN Mickael, THOMAS William, TOURNAILLE Guillaume, TRIQUET Antonin, VILLARD Jonathan, YBERT Baptiste.

3. CALENDRIER de pêche de décembre 2019 et janvier 2020

- **Période de NOEL :**

Proposition 1 : fermeture du Lundi 23

Proposition 2 : Ouverture du L16 au L23 votée à la majorité des voix (10 voix pour, 5 contre, 1 abstention)

- Ouverture du L16 au L23 inclus décembre 2019
- Fermeture de la pêche les Ma24 et ME25 décembre
- Ouverture du J26 au L30 décembre (dernier jour de pêche et de débarque)
- Fermeture le 31 décembre et 1° janvier.

⇒ **Conclusion : la pêche du bulot sera fermée les 24, 25 et 31 décembre et 1° janvier. Dernier jour de pêche le lundi 30 décembre.**

- **Reprise de la Pêche du bulot en janvier**

La fermeture de la pêche prend effet du 30 décembre 24 h au 30 janvier 24h.

La reprise de l'activité par la pose des casiers débutera le **vendredi 31 janvier 2020**

La 1° débarque le lundi 3 février 2019 (vote à l'unanimité pas d'abstention).

- **Aménagement des Jours fériés de 2020** : ce point sera discuté à la réunion de janvier

4. Diversification

Objectif : Trop d'effort de pêche sur les crustacés – rééquilibrer la pression de pêche pour que les pêcheurs de crustacés puissent vivre correctement de leur pêche, d'où la nécessité de faire baisser le droit à casiers des autres métiers.

Mise en œuvre : Pour les navires qui n'ont pas les crustacés en activité de pêche principale, la limitation du nombre de casiers à crustacés est de 300 par navire. Certains pêcheurs ne comprennent pas le bien-fondé de cette mesure et la trouve même ridicule.

5. Dates des prochaines réunions

- **La prochaine commission BULOT se réunira le mercredi 29 janvier 2020 à Blainville à 14 h.**
Les nouveaux titulaires de la licence Bulot seront invités à participer obligatoirement à cette réunion d'information
- **La réunion de l'audit BULOT sur l'écolabel MSC aura lieu le mercredi 11 mars 2020 à Granville, une réunion préparatoire doit être prévue préalablement.**

Granville
le 22 novembre 2019

Didier LEGUELINEL et Roland QUARANTE

Co-présidents de la commission bulot